

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2015

L'an deux mil quinze le dix Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Guy CADORET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CADORET G., LE BLOAS JJ, DRONIOU C, CONNAN A, DURO E, GUEGAN F, GUILLOU C, LE CAER P, LE COUSTER N, LE FLOC'H P, PRIDO L, HERVE JL, MADIOT S, DIRIDOLLOU M, COATRIEUX M, LE COZ C.

ABSENTS EXCUSES:

- LE GONIDEC G qui avait donné procuration à LE BLOAS J.J
- LE COUSTER C qui avait donné procuration à CADORET G
- BOTREL Y qui avait donné procuration à LE COUSTER N

ABSENT : Néant

Secrétaire de séance : LE COUSTER Nicolas

Date de la convocation : 1^{er} Décembre 2015

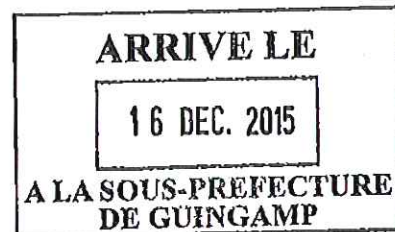


Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :
5.7 Délibération 7-2015- 1

Le Maire rappelle le projet de schéma départemental de coopération intercommunal des Côtes d'Armor arrêté par le Préfet au 13 Octobre 2015 dans le cadre de la loi NOTRe du 7 Août 2015.

Ce projet est soumis à l'avis des collectivités territoriales; à défaut d'avis rendu avant le 15 décembre 2015, l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet avec le souhait d'un élargissement au périmètre du Pays et le maintien des services de proximité.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Guy CADORET

